

RAPPORT D'ÉVALUATION

**Contrat Local de Santé
Pays Val de Loire Nivernais
2019 - 2023**

Novembre 2023



25 rue Benoît Frachon
58 640 Varennes-Vauzelles



Téléphone
03 86 21 20 69



Email
contact@valdeloirenivernais.fr



Retrouvez-nous sur
www.valdeloirenivernais.fr

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION
 - a. Objectifs de l'évaluation
 - b. Méthode

2. RESULTATS DE L'EVALUATION
 - AXE 1 – Soins de proximité

 - AXE 2 – Prévention

 - AXE 3 – Médico-social et social

 - AXE 4 – Santé environnement

3. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

1. INTRODUCTION

Le contrat local de santé est un outil de contractualisation entre les Agences Régionales de Santé et les collectivités territoriales et leurs regroupements. Il permet d'associer les acteurs autour des enjeux d'un territoire portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins, l'accompagnement médico-social et la santé environnementale.

Le CLS actuel du Pays Val de Loire Nivernais a été signé en avril 2019 pour une durée de 5 ans.

Objectifs

L'évaluation interne du CLS a visé à

- Mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées
- Aider à la décision de l'évolution des actions et améliorer leur qualité
- Communiquer sur les actions et les valoriser

Méthode

Le rapport d'évaluation a été réalisé par le Pays Val de Loire Nivernais et l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté.

L'évaluation porte sur les actions qui le composent, action par action. Elle repose sur des données issues de :

- la consultation de bilans d'activités
- l'interrogation précise de certains porteurs de projets
- l'organisation de commissions réunissant les acteurs

Au regard des résultats, une analyse de l'atteinte des objectifs généraux d'une part et opérationnels d'autre part a été réalisé soulignant les points d'attention et les perspectives d'évolution des projets.

Les résultats de la présente évaluation ne peuvent échapper à certaines limites liées notamment au niveau de disponibilité de données consolidées pour évaluer l'effectivité et les effets produits par le CLS.

Remerciements

Nous remercions l'ensemble des partenaires et pilotes d'actions pour leur disponibilité et contribution au rapport d'évaluation.

2. RESULTATS DE L'EVALUATION

Le CLS du Pays Val de Loire Nivernais 2019 – 2023 se décline selon 6 grandes orientations :

- Démographie médicale
- Coordination entre les acteurs
- Couverture de prévention sur l'ensemble du territoire
- Soutenir les publics fragiles
- Proposer des solutions de mobilité en santé
- Améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé

Chaque orientation est-elle même déclinée en fiche action, inscrite dans 4 axes stratégiques.

L'axe 1 comprend 8 actions déclinées en 17 sous-actions ;

L'axe 2 comprend 4 actions déclinées en 14 sous-actions ;

L'axe 3 comprend 2 actions déclinées en 5 sous-actions ;

L'axe 4 comprend 2 actions déclinées en 5 sous-actions.

Soit un contrat comprenant 41 sous-actions.

AXE 1 SOINS DE PROXIMITE

Action 1.1 Soutien aux actions en faveur de la démographie médicale et paramédicale

Objectifs généraux

- Développer une stratégie territoriale d'attractivité pour de nouveaux professionnels de la santé → Partiellement atteint
- Maintenir une offre de soins de proximité dans les territoires → Partiellement atteint

Objectifs opérationnels

- Promouvoir des conditions d'accueil satisfaisantes et favorables pour l'installation de nouveaux professionnels sur le territoire → Atteint
- Accompagner les professionnels dans leur installation et dans leurs parcours → Atteint
- Soutenir les actions qui favorisent les stages d'étudiants → Partiellement atteint
- Assurer la révision du zonage des médecins au regard des installations pour qu'ils bénéficient des aides à l'installation → Atteint

Partenaires mobilisés : Pays, ARS, Conseil départemental, CPAM, Conseil régional, MSA, Ordres, URPS, GHT, Maîtres de stages universitaires, professionnels de Santé, universités, Communauté de communes, Communes, Nièvre attractive, CPTS, IFSI, IPMR.

Axe 1 : Accompagnement personnalisé à l'installation



Action partiellement réalisée

Identifier les offres d'accueil et les structures	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des hébergements à disposition des étudiants en santé • Recensement des cabinets médicaux vacants et offres de salariat disponibles sur le site du Pays Val de Loire Nivernais.
Assurer un suivi des étudiants en médecine et des professionnels de santé sur le plan professionnel et personnel	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement à l'installation d'une trentaine de médecins dont une vingtaine se sont installés et de différents professionnels de santé (dentistes, kinés, infirmières etc.) • Contractualisations avec des cabinets de recrutement débouchant à 2 installations de médecins • Révision du zonage des médecins (2023) avec réunions régulières d'une cellule démographie médicale. • 47 bourses attribuées à des étudiants en médecine par le Conseil départemental dont 18 se sont installés dans la Nièvre. 4 bourses attribuées aux ergothérapeutes donnant lieu à 100% d'installation. 5 bourses ont été accordées aux chirurgiens-dentistes, 1 attribution en pharmacie et 1 en kinésithérapeute. • 55 CESP signés entre 2019 et 2023 en BFC avec 4 installations de médecin sur le PETR entre 2020 et 2022 • Accompagnement de la famille (conjoint, enfants) réalisé conjointement par le Pays, les CC, les communes et le département
Accompagnement auprès des internes	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions de présentation de aides conventionnelles et des parcours attentionné d'installation auprès des internes par la CPAM
Améliorer les conditions d'accueil des stagiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de l'internat du CHAN • Projets en cours de maisons des internes à Cosne et Decize
Assurer un accueil et un suivi des stagiaires sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de week-ends de découverte de la Nièvre (1 en 2020 et 2021, 2 en 2019, 2022 et 2023) et de 7 soirées d'accueil par le PETR

Créer un espace de coordination entre les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration entre acteurs sans guichet unique. • Cellule départementale d'aide à l'installation régulière
---	--

Financements mobilisés : LEADER, Contrat de territoire (Conseil Régional), Fonds départementaux, aides à l'installation (CPAM), FIR, Fonds intercommunaux (développement économique) et communaux.

Points d'attention : La coopération entre les acteurs est essentielle pour ne pas mener des actions similaires parallèles. Les ressources en ingénierie peuvent manquer dans les communes sur les projets immobiliers. Un interlocuteur unique est à identifier pour suivre les professionnels de santé.

Perspectives d'évolution : Poursuite de l'action avec clarification des projets de maison des internes, développement des bourses, développement d'un guichet, des actions à destination des PADHUE et d'une stratégie de communication.

Axe 2 : Formation des professionnels de santé



Action partiellement réalisée

Informer les professionnels de la santé des possibilités de formation et orienter vers les services correspondants	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation régulière de réunions par le représentant des MSU de la Nièvre • Ouverture de la PASS, du cursus de MK et de psychomotricité à Nevers
Augmenter le nombre de maitres de stages universitaires (MSU) afin d'augmenter le nombre de stages effectués sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • 23 MSU en médecine générale sur le Pays (33 sur le département) et de nombreux maitres de stages dans de nombreuses spécialités (kiné, maïeutique, orthophonistes, etc.) • Nombre des stagiaires : pas d'augmentation. 2% des internes de la subdivision de Dijon sont affectés dans la Nièvre. • Travail sur les stages mixtes villes-hôpital en cours par les MSU du secteur Nord du Pays. 2 stages mixtes devraient être proposés : au PASORI et au CH de Cosne sur Loire • Valorisation des stages nivernais pour les étudiants orthophonistes : fiches de présentation qui seront visibles sur le site de l'URPS, transmis dans les écoles.
Développer le nombre de terrains de stage dans le cadre du service sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • 2 nouveaux terrains dont le Pays

Financements mobilisés : ressources de l'université, FIR (ARS)

Points d'attention : La collaboration entre l'université et les Pays dans le recrutement et l'information des MSU est à travailler.

Perspectives d'évolution : Poursuite de l'action. Projet de développement des formations (ambulancier, orthophoniste, etc) et renforcement de la coopération avec l'UFR Dijon.

Axe 3 : Soutien aux actions de promotion



Action partiellement réalisée

Elaboration d'un plan de communication mutualisé en lien avec les partenaires du territoire	<ul style="list-style-type: none">• Production d'un livret d'accueil sur le bassin de Cosne
Mise à disposition d'un film promotionnel du département	<ul style="list-style-type: none">• Film fait par l'ARS et la CPAM en 2019, diffusé via clés USB remises aux internes lors des week-ends de découverte.• Film fait par Nièvre attractive « santé » accessible via la plateforme Essayez la Nièvre• Film fait par le Pays sur « Vivre et travailler dans le Val de Loire Nivernais », produit dans le cadre du dispositif Territoires d'industries
Participer à des actions de prospection, rencontres avec des étudiants français partis faire leurs études à l'étranger	<ul style="list-style-type: none">• Sessions d'accueil et week-ends découverte.• Présence régulière du CD58 à l'université de Clermont-Ferrand
Avoir une présence régulière sur les salons d'installation en France et en Europe	<ul style="list-style-type: none">• Présence à plusieurs salons en 2019, 2020 (ISNAR), 2023 (ISNAR).• Participation envoyée pour le stand de la Région au salon d'Utrecht.
Réaliser des partenariats avec les universités Françaises et Européennes	<ul style="list-style-type: none">• Non mis en place

Financements mobilisés : fonds propres du Pays, LEADER, contrat de soutien (Département), FIR

Points d'attention : un plan de communication mutualisé entre tous les acteurs est à développer dans le cadre d'une stratégie commune de promotion du territoire

Perspectives d'évolution : Poursuite de l'action avec développement de la présence à Dijon, des actions spécifiques à destination des PADHUE et création d'un réseau des étudiants français partis faire leurs études en Roumanie avec des professionnels de santé ayant suivi ce cursus, installés sur le territoire.

Action 1.2 - Améliorer l'accès aux soins non programmés et urgents

Objectifs généraux

- Mettre en place une nouvelle organisation de travail facilitant les soins non programmés → Atteint
- Améliorer l'accès à des soins d'urgences par un maillage des services de petite urgence hors établissements sanitaires → Atteint
- Renforcer la régulation médicale libérale d'urgence par des actions de coordination → Atteint

Objectifs opérationnels

- Mettre en œuvre une offre de médecine générale à destination des demandes non programmées → Atteint
- Réaliser un état des lieux des services de petite urgence en ville → Atteint
- Renforcer en pré urgence la coordination entre les professionnels de ville et le centre hospitalier afin de réduire le recours aux urgences → Atteint

Partenaires mobilisés : Pays, ARS, MSP, CPTS, GHT, FEMASCO, Maison des spécialistes, professionnels de santé, CPAM, Ordre des médecins, URPS médecins libéraux

Axe 1 : Accompagnement des structures à la mise en place d'actions sur les soins non programmés



Action réalisée

Le Service d'Accès aux Soins (SAS) est un dispositif prévu par le Pacte de refondation des urgences en 2019. En Bourgogne-Franche-Comté, le site pilote des territoires de Côte d'Or et Nièvre (SAS 21-58) a été retenu. Ce dispositif a vocation à être généralisé sur la France entière en 2023.

Un fiche pratique explicative a été réalisé pour l'inscription digitale nationale (<https://sas.sante.fr/>) avec une présentation auprès des médecins généralistes. Depuis l'entrée en vigueur de l'avenant 9 (avril 2022) à la convention médicale, les praticiens régulateurs libéraux perçoivent des indemnités de la CPAM. La CPTS Nevers Sud Nivernais s'est engagée à « mettre en place une organisation permettant la prise en charge des soins non programmés de ville ». 11 médecins généralistes de la CPTS participent au SAS.

Points d'attention : des propositions alternatives ont été proposées sur le territoire et non retenues dans le cadre d'orientations nationales. L'adhésion des médecins n'est pas totale.

Perspectives d'évolution : cette fiche n'est pas spécialement suivie dans le cadre du CLS mais une priorité pour améliorer l'organisation des soins non programmés de ville. Il peut être pertinent de développer une communication concernant ce dispositif auprès des professionnels de santé avec la mise en place d'un mode opératoire adapté (traitement et orientation des demandes de SNP médicaux et dentaire, MK, SF, etc.) en lien avec le SAS et hors SAS.

Axe 2 : Développement de la coordination et du partenariat ville / hôpital sur les soins urgents



Action réalisée

Chaque MSP et CDS dispose d'une salle de petite urgence.

Points d'attention : suivi des MSP

Perspectives d'évolution : identifier quels besoins sur cet état de lieux en lien avec le GHT et identifier la communication.

Action 1.3 - Renforcer la coopération interprofessionnelle et développer la délégation de tâches

Objectifs généraux

- Renforcer la coordination des différents acteurs de santé par le développement des coopérations interprofessionnelles → Atteint
- Améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé → Partiellement atteint
- Améliorer l'accès aux soins des patients sur le territoire → Partiellement atteint

Objectifs opérationnels

- Développer les coopérations interprofessionnelles (ASALEE, expérimentations art.51 de la LFSS 2018) → Atteint
- Réduire la charge de travail des professionnels de santé → Partiellement atteint
- Augmenter le nombre de consultations possibles par jour → Partiellement atteint
- Améliorer le suivi des malades chroniques stables → Non mesuré

Partenaires mobilisés : ARS, Femasco, ASALEE, MSP, URPS, CPAM, MSA.

Financement : CPAM

Axe 1 : Déployer la délégation de tâches



Action partiellement réalisée

La CPAM a réalisé des actions de communication et à accompagner les porteurs de projets (mise en place de protocoles de coopération, assistants médicaux, etc)

Axe 2 : Accompagner le déploiement du dispositif ASALEE sur le territoire



Action atteinte

La CPAM a réalisé des actions de sensibilisation au dispositif ASALEE sur le territoire en lien avec l'association ASALEE. Depuis 2029, 4,5 ETP d'infirmière ASALEE ont été enregistré sur le territoire.

Axe 3 : Accompagner à la mise en place d'assistants médicaux



Action réalisée

La CPAM a accompagné 10 médecins généralistes pour la mise en place de contrats d'assistants médicaux

Points d'attention : évolution des pratiques, statut salarié / entrepreneur, suivi de mesures sur l'amélioration du suivi des maladies chroniques et retours sur l'amélioration des conditions d'exercices des professionnels de santé

Perspectives d'évolution : continuer l'accompagnement, développer la communication, accompagner à la formation.

Action 1.4 - Développer l'offre d'exercice coordonné

Objectifs généraux

- Améliorer l'offre et l'accès aux soins par la création et le maillage de structures de soins coordonnés → Partiellement atteint
- Renforcer la professionnalisation de la coordination par la création d'un réseau de coordinatrice → Partiellement atteint
- Renforcer le lien université/MSP afin de favoriser l'attractivité du territoire → Non-atteint

Objectifs opérationnels

- Accompagner la mise en place d'une maison de santé universitaire → Non-atteint
- Favoriser les liens entre les professionnels de santé → Atteint
- Accompagner le regroupement de professionnels de santé autour d'un projet commun → Atteint
- Mettre en place une CPTS → Partiellement atteint
- Soutenir la construction des projets : organisation, juridique, immobilier et financier → Atteint
- Accompagner la mise en œuvre des projets, le suivi et l'évaluation → Atteint

Partenaires mobilisés : Pays, ARS, Préfecture, Conseil départemental, CPAM, Conseil régional, MSA, professionnels de santé, universités, intercommunalités

Axe 1 : Structures de soins coordonnés



Action réalisée en majorité

- 7 projets de santé validés avec création d'associations de professionnels de santé (MSP d'Imphy, SEM de la future MSP de Decize, MSP Cosnois, ESP de Varennes Vauzelles, CPTS Nevers Sud Nivernais, Centre de santé départemental et Centre de Santé de Varennes Vauzelles). Et accompagnement en cours de plusieurs projets (SISA de Sermoise sur Loire, CPTS Nord Val de Loire et Puisaye Nivernaise, etc)
- Les porteurs de projets ont reçu des aides à la l'élaboration du projet de santé, pour la constitution de la SISA, pour le système de santé et pour l'équipement de la salle de petite urgence. Accompagnement collectivités dans les subventions de projets immobiliers : tous les projets immobiliers du territoire ont fait l'objet de subvention de l'état et du conseil régional, liés à un exercice coordonné.
- Accompagnement de la Fédération des maisons de santé (Femasco) et suivi des 7 MSP existantes sur le Pays dans leurs projets et création d'annexes dans certaines communes (Prémery, Châteauneuf-Val-de-Bargis).
- Accompagnement de projets de coordination entre les soins des premiers et second recours

Financements mobilisés : CPAM, FIR (ARS), LEADER, Contrat de territoire (Conseil Régional), FEADER, DETR, DSIL, fonds communaux et intercommunaux, fonds privés

Points d'attention : certaines communes ont des difficultés à mener à bien des projets immobiliers d'envergures, un accompagnement pourrait être apporté aux associations de professionnels de santé qui rencontrent des difficultés relationnelles. Finalement les professionnels de santé libéraux peuvent être méfiant envers l'exercice coordonné et l'environnement institutionnel en général.

Perspectives d'évolution : Poursuite de l'action avec création d'une CPTS sur la partie non couverte du Pays, création de MSP sur les territoires qui en manquent, notamment l'agglomération nivernaise et le sud du territoire, réunions d'information sur l'exercice coordonné à faire auprès des professionnels de santé et étudiants.

Axe 2 : Professionnalisation de la coordination



Action partiellement réalisée

- Toutes les MSP disposent d'une coordinatrice au moins à mi-temps. Ces coordinatrices ont majoritairement suivi la formation diplômante dispensée par la FEMASCO
- Un réseau de coordinatrices existe de manière informelle à l'échelle du département, en complément des réunions annuelles organisées par la CPAM.

Financements mobilisés : ACI des MSP et CPTS (CPAM), FIR (ARS)

Points d'attention : liens entre coordinatrices sont à renforcer.

Perspectives d'évolution : Poursuite de l'action mais questionnement s'il relève d'un CLS, les territoires n'intervenant que très peu.

Axe 3 : Accompagnement des projets innovants



Action partiellement réalisée

Mise en place de CPTS. Définir le projet de santé, le périmètre d'intervention et accompagner dans la recherche de financements dédiés.	<ul style="list-style-type: none">• La CPTS Loire Val d'Yonne Morvan a existé sur le Nord du territoire avec succès jusqu'en octobre 2022.• Création d'une CPTS Nevers-Sud-Nivernais sur le Sud du territoire.• Projet de CPTS Nord Val de Loire et Puisaye Nivernaise.
Mettre en place une maison de santé universitaire. Développer un lien avec la faculté de Dijon dans la construction de ce projet.	<ul style="list-style-type: none">• Cet objectif n'a pu être réalisé, la Nièvre ne disposant pas d'un professeur des universités sur son territoire.

Financements mobilisés : FIR

Points d'attention : la création d'une maison de santé universitaire achoppe sur l'absence de professeur des universités dans la Nièvre.

Perspectives d'évolution : Poursuite de l'action avec pour objectif la création d'une CPTS sur la partie Nord du territoire. Trouver une autre façon de construire le lien avec l'université de Dijon.

Action 1.5 - Mettre en place un conseil local en santé mentale (CLSM)

Objectifs généraux

- Favoriser l'accès aux soins et lutter contre l'exclusion des personnes ayant des troubles de la santé mentale → Partiellement atteint
- Renforcer la coordination entre les professionnels de tous secteurs afin d'améliorer le parcours du patient. → Partiellement atteint

Objectifs opérationnels

- Créer des commissions thématiques pour apporter une réponse adaptée aux besoins → Partiellement atteint
- Recueillir les problématiques concernant la santé mentale et l'insertion des patients atteints de troubles et de maladie psychiatriques → Partiellement atteint
- Mettre en place des actions coordonnées et à destination du grand public → Non-atteint
- Mieux définir les périmètres d'intervention de chaque acteur → Partiellement atteint
- Mieux appréhender les orientations des personnes dans le dispositif de prise en charge → Atteint



Action partiellement réalisée

- Réunion de lancement le 6 septembre 2019 avec constitution d'un COPIL. Il s'est réuni trois fois (2019, 2022 et 2023)
- 2 sous-commissions ont d'abord été envisagées (logement et délinquance) mais finalement, 3 sous commissions ont été retenues en octobre 2022 (logement, coordination et communication). Plusieurs actions ont été ciblées (annuaire des acteurs de la santé mentale, actions dans le cadre des semaines d'information sur la santé mentale).
- Une convention de fonctionnement et une feuille de route sont en cours de validation

Territoire de l'action : Nevers agglomération

Partenaires mobilisés : Nevers Agglomération, GHT, ARS, Pays Val de Loire Nivernais, Conseil Départemental, CPAM, CAF, DDEETSPP, Préfecture

Financements mobilisés : FIR (financement du coordinateur du CLSM), Agglomération de Nevers (hébergement des réunions)

Points d'attention : Le projet peine à prendre son essor.

Perspectives d'évolution : Mise en œuvre d'actions concrètes.

Action 1.6 - Poursuivre et accompagner le recours aux consultations avancées

Objectif général

Amélioration de la couverture territoriale et la fréquence des consultations avancées → Non atteint

Objectif opérationnel

Réalisation d'une cartographie des consultations avancées → non atteint



Action partiellement réalisée

Les consultations avancées complètent l'offre de consultations de spécialistes déjà proposées par les cabinets libéraux ou par les établissements de santé.

En lien avec le GHT, l'ARS a réalisé un état des lieux toutes spécialités des consultations avancées. Sur l'ensemble du Pays, 15 spécialités sont représentées : Gynécologie, Neurologie, Urologie, Oncologie, Néphrologie, Diabétologie/Nutrition, Dermatologie, ORL, Ophtalmologie, Orthopédie/traumatologie, Odontologie, Cardiologie, Diététique, Psychiatrie, Stomatologie.

La création de la maison des spécialistes a notamment permis de créer un lieu ressource.

Un travail est en cours pour développer des consultations douleur.

Partenaires mobilisés : GHT, MSP, ARS

Points d'attention : aucune consultation avancée en addiction bien que cette spécialité soit développée dans les CMP, CATT

Perspectives d'évolution : réalisation d'une cartographie avec une véritable communication auprès des professionnels de santé et du grand public, développement possible de nouvelles consultations avancées comme la douleur.

Action 1.7 - Développer une offre de mobilité en santé

Objectifs généraux

- Améliorer la mobilité des habitants du Val de Loire Nivernais vers les → Partiellement atteint
- Structures sanitaires, médico-sociales et sociales
- Renforcer l'accès aux soins pour tous les publics → Partiellement atteint

Objectifs opérationnels

- Organiser le transport des personnes vers l'offre de soins et d'accueil → Partiellement atteint
- Soutenir les actions de mobilité → Partiellement atteint
- Rendre visible l'offre de transport existante sur le territoire → Non-atteint
- Développer l'offre de transport pour les personnes à mobilité réduite → Partiellement atteint
- Réaliser un état des lieux de l'offre de mobilité pour les personnes en situation de handicap → Non-atteint

Partenaires mobilisés : Pays, ARS, Conseil régional, CD58, intercommunalités, CPAM, Maisons de santé, collectivités locales, centres sociaux, GHT, SAD, SIAAD, CPTS

Axe 1 : Soutien et développement aux actions de mobilité en santé



Action réalisée en majorité

Expérimentation de solutions de mobilité (prestation de service)	<ul style="list-style-type: none"> - Transport collectif à la demande vers certaines MSP porté par des centres sociaux du territoire (La Charité, Pouilly sur Loire et Cosne-Cours-sur-Loire, etc) - Taxi à la demande expérimenté à Cosne-Cours-sur-Loire - Expérimentation espaces mobiles de santé conduite par l'IREPS à Cosne - Candidature du Pays sur l'expérimentation Tenmod pour la période 2023-2025.
Solutions d'aide à la prise en charge des coûts de transport	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de mise en place effective. Cependant, les CCAS peuvent éventuellement fournir une aide.
Mutualisation des navettes / transport à la demande et à coût réduit	Transport à la demande mis en place <ul style="list-style-type: none"> - sur l'agglomération de Nevers à destination des personnes à mobilité réduite (mobibus) - autour de Dornes pour se rendre à Decize - par la région (Mobigo) sur certaines zones du Pays
Accompagner les maisons de santé dans la mise en place de dispositif transport	<ul style="list-style-type: none"> - cette action a été abandonnée à la lumière de l'expérience de l'accompagnement de la CPTS LVDM sur le clamecycois qui ont montré que les MSP n'ont pas les ressources RH pour gérer le dispositif, ni les ressources financières pour assurer un autofinancement.

Financements mobilisés : Fonds régionaux, Fonds des communautés de communes (AOM dans 5 CC sur 6), AMI TenMOD (ADEME)

Points d'attention : Besoin de recrutement d'un chef de projet côté Pays, besoin de financements stables pour les centres sociaux. Collaboration avec les professionnels de santé à installer ou à consolider selon le lieu.

Perspectives d'évolution : Poursuite de l'action avec mise en œuvre du projet porté par le Pays dans le cadre de l'expérimentation Tenmod.

Axe 2 : Communication sur les services de transports



Action partiellement réalisée

Afin de faire remonter les besoins d'offre de transport, Un diagnostic mobilité a été réalisé sur le Pays Val de Loire Nivernais en juin 2022. On recense des besoins liés aux consultations médicales mais également à la participation à des activités (APA, ateliers cognitifs notamment).

Financements mobilisés : FNADT (financement du poste mobilité), FIR (financement du poste d'animatrice santé)

Points d'attention : Les AOM sont à présent majoritairement les CC mais les patients ne consultent pas nécessairement dans leur CC. Les transports inter-CC sont en question.

Perspectives d'évolution : réalisation d'un diagnostic externalisé

Action 1.8 - Créer un maillage de l'offre de télémédecine

Objectif général

Renforcer l'accès aux soins sur tous les territoires et proposer de nouveaux modes d'organisation des soins, des pratiques innovantes dans lesquelles professionnels de santé et patients s'inscrivent

→ atteint

Objectifs opérationnels

- Favoriser l'émergence de projets, créer un maillage proportionné et en adéquation avec l'offre présente sur le PETR .
- Communiquer auprès des professionnels de santé et des usagers sur l'offre présente

→ Partiellement atteint

→ Non atteint

Partenaires mobilisés : Pays Val de Loire Nivernais, Grades, Agence Régionale de Santé, CPAM, MSA, Femasco, MSP, Maison des spécialités, Centres de santé, GHT, URPS, EHPAD

Axe 1 : Accompagner des projets émergents en télémédecine



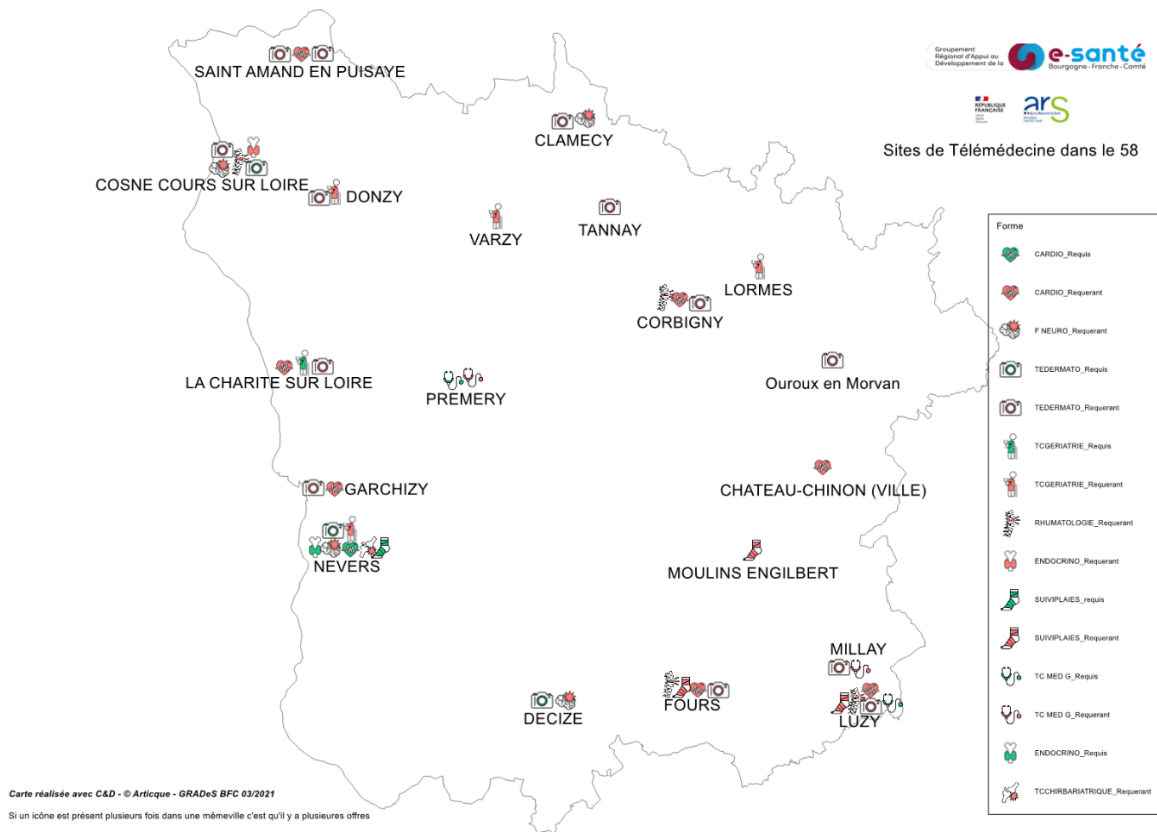
Action réalisée

- 3 officines accompagnés sur leur bornes/télécabines en 2019 et 4 en 2020 ;
- De 2019 à 2023 : 8 sites équipes de l'outil télémédecine telmi dans le Pays Val de Loire Nivernais

7 spécialités représentés dans Telmi : AVC et neurologie, cardiologie, dermatologie, endocrinologie, rhumatologie, génétique.

- 2022 : accompagnement de 3 porteurs de projet sur l'AAP Téléconsultation assistée en médecine générale sur le Pays (agglomération de Nevers, pharmacie Bontemps à La Machine, CPTS NSN)
- 2022 : une expérimentation est en cours sur un projet de téléconsultation en médecine physique et de réadaptation au sein du MAS Cuperly et EAM Résidence Beauvallon (Urzy).

Cartographie de l'offre de télémédecine Telmi sur la Nièvre



Financements mobilisés : FIR (ARS), Nevers Agglomération, forfait structure (CPAM)

Points d'attention : coordination entre les projets sur le territoire, méconnaissance de l'ensemble des solutions utilisées par les PDS : Medaviz, etc.

Perspectives d'évolution : sensibiliser les acteurs de la santé aux outils du numérique en santé (MonEspaceSanté, catalogue de services, etc.) et accompagner tous les citoyens pour qu'ils s'approprient la santé numérique, en particulier les plus fragiles et les plus vulnérables. Renforcer l'information des patients sur la l'offre de santé via Sante.fr avec l'ensemble de l'offre de santé.

Axe 2 : Décliner la stratégie régionale de communication en télémédecine



Action partiellement réalisée

Diffusion des supports de communication auprès des professionnels de santé et usagers des outils régionaux développés par l'ARS : Telmi, e-Ticss, Globule, etc.

Points d'attention : pas de promotion d'une solution plus que l'autre, méconnaissance exhaustive de l'offre, besoin de concertation des acteurs sur le sujet

Perspectives d'évolution : davantage de communication pour rendre lisible l'offre sur le territoire.

AXE 2 PREVENTION

Action 2.1 Structurer la promotion / prévention santé sur le territoire

Objectif général

- Structurer l'offre de prévention sur le territoire → **Atteint**
- Améliorer l'accès à des offres de prévention sur l'ensemble du territoire → **Partiellement atteint**

Objectifs opérationnels

- Mise en place du RRAPPS → **Atteint**
- Accompagner les MSP dans la construction de leurs missions de santé publique → **Atteint**
- Accompagner les centres sociaux dans leurs actions de prévention à destination des publics fragiles → **Partiellement atteint**
- Accompagner et faciliter la visibilité des actions de prévention au sein des QPV - quartiers prioritaires politique de la ville → **Partiellement atteint**

Partenaires mobilisés : ARS, IREPS, Pays, CPAM MSA, IREPS, MSP, Maison des spécialistes, FEMASCO, Fédération des centres sociaux, opérateurs de prévention, conférence des financeurs, MSA, ASEPT, Conseil départemental

Axe 1 : Mise en place du RRAPPS



Action réalisée

Installation d'un comité d'acteurs spécialisés en promotion/prévention de la santé	<ul style="list-style-type: none"> • Installé depuis décembre 2018 • 17 acteurs associés • 2 rencontres annuelles en plénières permettent de développer l'interconnaissance des acteurs pour installer des dynamiques de travail partenariales et complémentaires.
Proposer une offre de prévention/promotion de la santé en réponse aux besoins locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Recueil des besoins • Création de sous commissions thématiques répondant au Programme Régional de Santé : addictions, nutrition-sport-santé... • Réalisation d'une cartographie des actions
Coordonner des activités de conseils méthodologiques, de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en ligne des formations sur le site du RRAPPS depuis 2022 • Réalisation de référentiels régionaux et nationaux pour guider l'action des opérateurs de la prévention : programmes probants, CPS...
Communication sur les actions de prévention/promotion santé	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des actions sur le site internet du RRAPPS, onglet actualités • 2022 : journée départementale annuelle réunissant tous les acteurs du territoire • Depuis 2023 : relai aux acteurs des appels à projets, AMI en matière de prévention

Financements mobilisés : Temps de participation financé dans le cadre des CPOM (ARS) avec les acteurs de prévention

Points d'attention : Le recensement des actions de promotion et prévention de la santé doit être complété avec les acteurs institutionnels et préventeurs qui sont hors du champs de compétences exclusif de l'ARS. De nombreuses actions en faveur de publics multiples doivent pouvoir être identifiées dans la cartographie travaillée par le RRAPPS (secteur personnes âgées, publics précaires...).

Perspectives d'évolution : poursuite du développement du RRAPPS (participation des acteurs et déploiement territorial), mise en place de sous-commissions supplémentaires répondant à des besoins de territoire : santé sexuelle, CPS. Consolidation de la cartographie.

Axe 2 : Accompagner les maisons de santé dans le déploiement de leurs offres de santé publique et/ou en s'associant sur les campagnes nationales grand public pour une déclinaison locale



Action réalisée

Définition de l'organisation, les modalités de mise en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement et suivi avec chaque MSP, CS, ESP dans leurs missions de santé publique
Déploiement des matinées santé au sein des MSP, CS, ESP (Accès aux droits et aux soins autour d'un plateau de jeu sur la santé, inclusion numérique, présentation et ouverture du DMP).	<ul style="list-style-type: none"> Les matinées santé sont devenues les « Forum santé » (3 réalisés à l'E2C) Organisation de 33 évènements en 2019, 14 en 2020, 27 en 2022 et 23 en 2023 sur l'ensemble de la Nièvre Les EPS - examens de prévention en santé - sont organisées par la CPAM. Tous publics confondus (à Nevers) : 2019 : 439, 2020 : 370, 2021 : 701, 2022 : 629
Partenariat avec les missions locales et l'école de la 2ème chance dans le cadre des EPS	<ul style="list-style-type: none"> 21 EPS mis en place à l'E2C Et auprès des missions locales
Accompagner la maison des spécialistes dans la mise en place de son centre de ressources (éducation thérapeutique du patient)	<ul style="list-style-type: none"> Création du centre de ressources Accompagnement par comète dans le déploiement ETP
Accompagner les futurs CPTS dans l'élaboration d'actions de prévention à l'échelle des bassins d'habitat	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement de la CPTS Loire Val d'Yonne Morvan. Accompagnement de la CPTS NSN autour de 5 actions : santé au travail, la prévention du tabagisme, la prévention du surpoids et de l'obésité infantile, du dépistage des pathologies oculaires chez les jeunes enfants et la promotion des bonnes pratiques de nutrition.

Financements mobilisés : ACI (CPAM), FIR (ARS) et CPOM Femasco (ARS)

Points d'attention : S'assurer de la bonne coordination avec les autres offres de prévention et de la répartition des actions sur l'ensemble du territoire à l'aide de la cartographie.

Perspectives d'évolution : maintien des accompagnements

Axe 3 : Structurer l'offre de prévention au sein des centres sociaux sur le territoire



Action partiellement réalisée

Faire émerger des priorités collectives de prévention santé en lien avec la Fédération des centres sociaux	<ul style="list-style-type: none">• 2022 : 15 projets pour 18 centres• 2023 : 13 projets pour 23 centres
Arrêter les critères de coopération inter centres sociaux dans le champ de la prévention santé	En cours d'établissement Un fort turn over du poste de chargé de mission et des difficultés de recrutement n'ont pas facilité la dynamique. Le Covid a également fait prendre du retard dans la stratégie attendue.

Financements mobilisés : CPOM Fédération des centres sociaux (ARS)

Points d'attention : L'objectif de mutualisation et de partenariat entre les centres sociaux peine à s'engager sur la durée du CLS avec des actions trop indépendantes les unes des autres.

Perspectives d'évolution : Installation de commission santé réunissant l'ensemble des centres sociaux adhérents à la Fédération pour développer la prévention départementale dans une logique de mutualisation des moyens et de recours plus fréquemment à des acteurs locaux déjà financés (acteurs du RRAPPS). Participation active de la Fédération des centres sociaux aux instances RRAPPS.

Axe 4 : Accompagner et promouvoir les actions de prévention dans les quartiers politique de la ville



Action partiellement réalisée

Améliorer la visibilité de l'offre de prévention proposée	<ul style="list-style-type: none">• Communication réalisée par chaque porteur, mis en avant par les communes et l'agglomération.
Accompagner les actions de santé publique des centres de santé (Nevers, antenne Courlis)	<ul style="list-style-type: none">• 8 actions portées par le centre de santé polyvalent de Nevers – de la mutualité française bourguignonne : addiction aux écrans, diabète et pré-diabète, maladies cardiovasculaires, santé sexuelle, cancers, troubles auditifs et visuels, activité physique et couverture vaccinale.
Apporter des réponses aux besoins de santé de la population (lutte contre l'obésité, bilans de santé, lutte contre les addictions...)	La Préfecture et les intercommunalités ont été attentives à sélectionner des projets cohérents en demandant l'avis de l'ARS

Financements mobilisés : Contrat de Ville (Préfecture), FIR (ARS), art 51 (CNAM)

Points d'attention : La coordination des deux AAP des contrats de ville avec le CLS et le lien avec la cartographie du RRAPPS.

Perspectives d'évolution : Un nouveau contrat de ville qui va prendre davantage en compte les objectifs « santé » avec une coopération interservices et une pré-identification des porteurs.

Action 2.2 Promouvoir la santé des enfants, des adolescents, des jeunes adultes par le renforcement des compétences psychosociales (CPS)

Objectif général

Renforcer les connaissances, les aptitudes et les capacités des professionnels intervenant auprès d'enfants, adolescents et jeunes adultes dans le but d'intégrer le développement des CPS dans leurs pratiques quotidiennes → **atteint**

Objectifs opérationnels

- Mettre en place des formations sur les CPS à destination des professionnels → **atteint**
- Accompagner les collègues dans un projet visant le renforcement des CPS à destination des élèves de 6e → **atteint**
- Promouvoir l'approche des CPS en promotion de la santé lors de rencontres partenariales → **atteint**

Partenaires mobilisés : Ireps, acteurs départementaux préventeurs en addictologie, structures et professionnels de la santé, de l'éducation, du social, du sanitaire, du médico-social, de l'animation, le rectorat, les collègues

Financements mobilisés : CPOM de l'IREPS, Tab'AGIR, AAF, Fédération des centres sociaux (ARS) avec un coût total du projet 253 600 € (sur 4 ans)

Axe 1 : Formation sur les CPS



Action réalisée

Réalisation par l'IREPS de :

- 2 formations de niveau 1 annuelles : groupes 8 à 10 personnes
- 1 formation niveau 2 annuelle (10 personnes)
- 1 formation e-learning annuelle

Accompagnement des professionnels dans le déploiement de projet CPS dans la pratique.

Points d'attention : Renforcement des CPS affiché dans la circulaire relative à la stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes – 2022-2037 : cibles prioritaires retenues en BFC : professionnels secteurs petite enfance et PJJ et publics.

Axe 2 : Accompagnement des collèges à la construction et à la co-animation d'un projet de renforcement des CPS auprès des élèves de 6e



Action réalisée

- Tous les collèges du département (sauf 1) ont reçu une formation CPS généraliste ou thématique (addictologie).
- Un accompagnement des membres volontaires de la communauté scolaire a été réalisé pour élaborer et animer un projet de renforcement des compétences des élèves pour les collèges publics/privés
- Déploiement par les acteurs de la prévention en addictologie des programmes probants dans les collèges du département auprès des publics.

Points d'attention : Le temps scolaire mobilisable et la nécessité pour l'Éducation nationale de trouver des remplacements pour les professionnels en formation.

Axe 3 : Promouvoir l'approche des CPS en promotion de la santé lors de rencontres partenariales



Action réalisée

L'approche des CPS a été promu à chaque rencontre partenariales : réunions des CLS, Journée départementale prévention et promotion de la santé, instances techniques du réseau régional d'appui à la prévention, ambition jeunes 58, CEC, etc.

Points d'attention : sensibilisation des élus du territoire pour une meilleure connaissance et communication.

Perspectives d'évolution : Projet très suivi qui n'a pas vocation à être une action spécifique du CLS du Pays. Il est prévu à l'échelle du département l'installation d'un comité de pilotage CPS (juin 2023) et d'une sous-commission du RRAPPS, pour réaliser un état des lieux, repérer les besoins et réaliser une offre de formation et d'accompagnement.

Action 2.3 Promouvoir la démarche « Pass Santé Jeunes »

Objectif général

Fédérer les acteurs travaillant avec les jeunes autour de dynamiques locales de promotion de la santé avec l'appui des outils numériques du « Pass'Santé Jeunes »

→ Atteint

Objectifs opérationnels

- Mise en place de journées territoriales de rencontres entre acteurs → Atteint
- Accompagner les maisons de santé dans la construction de leurs missions de santé publique → Atteint
- Faciliter l'appropriation des contenus des sites internet « Pass'Santé Jeunes » et « Pass'Santé Pro » pour renforcer l'utilisation d'outils et de méthodes d'intervention validées en éducation et promotion de la santé → Atteint
- Renouveler l'approche dans la prévention des addictions chez les jeunes → Atteint
- Renforcer la communication sur les dispositifs existants en matière de prévention chez les jeunes et leur entourage → Atteint

Partenaires mobilisés : ARS, Pays, IREPS, MILO, E2C, MDA, SMERA, BIJ, CDPEF, CDIFF, ANPAA, TAB'AGIR, ANDAVI, EN, établissements scolaires privées, établissements médico-sociaux, centres de formation, Résédia, Fédération des Centres Sociaux, PJJ, PFAD, FRAD, CARRUD, Vie Libre, GISA 58, Mutualité française Bourgogne, CPAM, MSP, Bac FM, professionnels de santé, secteur sportif et de loisirs, collectivités locales

Financements mobilisés : CPOM des acteurs de prévention (ARS), intervention en nature des CC et du Pays (prêt de salles).

Axe 1 : Structurer et animer un réseau multi-partenarial en impliquant les jeunes, le milieu familial et les professionnels (scolaire, extra-scolaire, professionnel)



Action réalisée

Mise en place de journées territoriales de rencontres entre acteurs pour faciliter l'interconnaissance, l'orientation des jeunes et la réflexion sur les points de rupture territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'un comité sur le PETR par an de 2019 à 2023 (et certaines années, plusieurs) • Organisation d'une journée départementale organisée en 2022
Travailler sur l'articulation et la complémentarité des acteurs pour un meilleur accompagnement « continuum prévention/soins »	<ul style="list-style-type: none"> • Invitation des acteurs du soin et de la jeunesse lors de la demi-journée départementale et de comités territoriaux
Co-construire des actions d'éducation et de promotion de la santé en faveur des jeunes	Suite à chaque comité territorial, des actions communes ont été initiées.
Appui sur les instances territoriales pour faciliter la coordination de ce réseau	Chacun des membres de l'équipe projet a porté le Pass Santé Jeunes dans ses autres missions

Points d'attention : Bien qu'ils soient demandeurs de journées de concertation, les acteurs peinent parfois à dégager du temps pour être présents. Les journées de concertation doivent avoir des résultats concrets pour eux.

Axe 2 : Faciliter l'appropriation des contenus du Pass'Santé Jeunes et du Pass'Santé Pro



Action réalisée

- Apport d'appui méthodologique et technique avec des ateliers de présentation d'outils (ex : la santé environnementale par l'IREPS et la Mutualité Française)
- Construction en partenariat d'actions de promotion de la santé à la suite des ateliers (santé mentale, formations, etc.)

Points d'attention : Visibilité du PSJ dans l'instance RRAPPS départementale à affirmer

Axe 3 : Favoriser l'approche de Promotion de la Santé des Jeunes dans le champ de l'addiction



Action réalisée

Référentiel d'intervention publié et distribué aux acteurs. La sous-commission du RRAPPS évoque cette question et les programmes probants sont mis en place par les préventeurs dans les établissements scolaires et centres sociaux du territoire.

Tab'agir 89-58 a organisé un concours dans les collèges et ESMS.

Points d'attention : Mobilisation des professionnels importante ce qui parfois met en difficulté le travail avec les établissements scolaires (remplacement des professionnels...)

Axe 4 : Renforcer la communication sur les dispositifs existants en matière de prévention chez les professionnels, les jeunes et leur entourage



Action réalisée

- Mise à jour régulièrement et complétude de l'annuaire ressources du site internet « Pass'Santé Jeunes ». Actuellement 66 partenaires référencés dans la Nièvre
- Alimentation de la page « actualités » du site internet « Pass'Santé Jeunes » pour communiquer sur les actions de proximité
- Identification et appui sur les outils de communications utilisés par les partenaires relais auprès des jeunes
- Nouveau site internet et présentation grand public effectuée à l'E2C le 28 octobre 2021

Points d'attention : Difficulté pour obtenir les actualités territoriales. Repérage des besoins également difficile.

Perspectives d'évolution : Ces actions seront dorénavant organisées dans le cadre du RRAPPS, le PSJ n'étant qu'un outil parmi d'autres au service des acteurs du RRAPPS. L'IREPS pourra proposer des accompagnements méthodologiques sur des projets de prévention et de promotion de la santé. Les outils de communication sont à présent bien connus des acteurs et doivent continuer d'être mis à jour.

Action 2.4 - Promouvoir l'éducation nutritionnelle et l'activité physique

Objectifs généraux

- Promouvoir l'éducation nutritionnelle et l'activité physique auprès des enfants, des adolescents et des jeunes adultes du Pays pour prévenir le développement du surpoids et de l'obésité → **Atteint**
- Développer les environnements favorables à la santé → **Partiellement atteint**

Objectifs opérationnels

- Faciliter l'accès à la pratique sportive → **Partiellement atteint**
- Développer la prescription d'activités physiques adaptées → **Partiellement atteint**
- Promouvoir les chartes du PNNS → **Partiellement atteint**
- Soutenir les actions de prévention nutrition → **Atteint**
- Rendre lisible et promouvoir des actions locales du PNNS → **Atteint**
- Développer des actions auprès du public diabétique et/ou en surpoids → **Atteint**

Partenaires mobilisés : Pays Val de Loire Nivernais, ARS, IREPS, Opérateurs de prévention, Fédération des centres sociaux, CPAM, IDE ASALEE, MSP, Maison de l'obésité, établissement scolaires, Unions sportives, Centres sociaux, Siel Bleu UFOLEP, UNSS, Conseil départemental, Association d'usagers, Réseau sport-santé, Maisons sport santé

Financements mobilisés : ACI des MSP (CPAM), fonds communaux pour la communication sur les sites internet, Réseau sport santé (ARS-ANS-Conseil Régional), plusieurs CPOM ARS (RESEDIA, Fédération des centres sociaux...), REPPPOP, contrats de ville

Axe 1 : Communication et promotion des dispositifs



Action partiellement réalisée

Recensement des actions nutrition en lien avec l'observatoire départemental de l'alimentation - cf Projet Alimentaire Territorial (PAT 58)	<ul style="list-style-type: none"> • L'observatoire départemental n'a pas encore été créé.
Rendre lisible les aides autour de l'activité physique et le sport pour les familles	<ul style="list-style-type: none"> • Action des maisons sport-santé mais pas de site internet unique recensant ces aides • Journée départementale dans la Nièvre PNNS destinées aux entreprises, collectivités et associations (oct. 2023)
Accompagnement des MSP/CDS/ESP pour développer des protocoles de soins pluri professionnels sur la thématique nutrition	<ul style="list-style-type: none"> • Actions éparées sur la thématique de la nutrition • Dispositif retrouve ton Cap porté par l'assurance maladie
Transmission des outils PNNS aux acteurs locaux portant des actions nutrition	<ul style="list-style-type: none"> • L'IREPS accompagne les porteurs de projet • Intervention en comité de Pays afin de présenter la démarche collectivité active du PNNS
Valoriser auprès des habitants l'utilisation des équipements et l'offre sportive	<ul style="list-style-type: none"> • Travail fait par les communes

Points d'attention : De nombreux dispositifs sont développés sans toujours de concertation. Il n'existe pas un recensement unique des dispositifs. Il existe à présent 3 PAT sur le territoire, et la cohérence et la complémentarité des actions avec les actions de prévention santé devrait être interrogée. Les démarches PNNS sont en parallèle. Des liens sont à établir.

Perspectives d'évolution : La commission nutrition du RRAPPS devrait dorénavant coordonner ces actions et en assurer la promotion. Des initiatives locales sont en réflexion et mériteront d'être accompagnées par les élus, l'IREPS...

Axe 2 : Développer l'activité physique adaptée auprès des populations prioritaires



Action partiellement réalisée

Structurer le réseau sport santé sur le territoire du Pays Val de Loire Nivernais	<ul style="list-style-type: none"> • 3 maisons sport-santé dans la Nièvre : Club vert de Decize, CDOS et Resedia.
Orientation et formation des professionnels de santé à la prescription d'activité physique	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de la communication de retrouve ton cap (CPAM) • Repérage des offres locales d'activités

Points d'attention : Beaucoup de dispositifs concurrents : cours d'APA proposés par des maisons sport santé, des associations sportives qui ne sont pas forcément recensées dans le réseau sport-santé, etc... Difficulté de la prise en charge partielle et non pérenne du réseau sport santé / Nécessité de développer la communication du réseau sport santé auprès de tous les acteurs

Perspectives d'évolution : une meilleure communication avec une cartographie de l'offre disponible sur le territoire, à envisager davantage pour les QPV.

Axe 3 : Soutien aux actions de prévention nutrition et de promotion de l'activité physique



Action réalisée

Accompagnement vers l'accès à la pratique sportive et engager les territoires dans la démarche « Ville active du Programme National Nutrition Santé »	<ul style="list-style-type: none"> • 3 villes actives ont signé la charte (Nevers, Saint Martin d'Heuille, EBE de Prémary). • Plusieurs projets en cours de maturation : le Pays et Imphy
Accompagnement des structures dans le montage de projets	<ul style="list-style-type: none"> • Le Pays et l'IREPS ont accompagné de nombreuses structures dans le montage de leurs projets et en ont mené plusieurs. • 2 conventions avec le REPPOP pour des ateliers nutrition (Resedia au gymnase des loges et MSP de Garchizy). • Le Reppop propose des actions crokybougé sur le département : 2022 : 5 écoles, 2023 : 8 écoles. • Formation des professionnels de santé par le Reppop. • Missions du Reppop dans la prise en charge du jeune en surpoids. • Resedia investi dans la prise en charge du jeune en surpoids : entretiens, ateliers collectifs. • Nombreux projets nutrition développés par les Maisons sport santé, les communes, les MSP, les associations sportives, les associations agricoles.
Evaluation des projets mis en place	Suivi par l'ars, cpam

Points d'attention : La dynamique PNNS pâtit du manque de financements associés qui fait que les communes n'en voient pas toujours l'intérêt.

Perspectives d'évolution : Recensement et coordination des actions par le RRAPPS. Participation des communes à des AAP autour des environnements favorables à la santé.

Axe 3 Médico-social et social

Action 3.1 Déployer un maillage de services pour favoriser le maintien à domicile

Objectifs généraux

- Soutenir, accompagner et proposer des temps de répit aux proches aidants → Atteint
- Prévenir en agissant au plus tôt et fortement sur les déterminants qui influencent sur notre santé → Atteint
- Favoriser l'autonomie → Atteint

Objectifs opérationnels

- Accompagner les professionnels dans la mise en place de solutions de répit → Atteint
- Développer des compétences psychosociales auprès des aidants familiaux → Partiellement atteint
- Améliorer l'accès à un soutien psychologique adapté aux besoins des aidants en lien avec un projet de vie → Partiellement atteint
- Poursuivre les dispositifs existants → Atteint
- Améliorer le repérage des risques de fragilité auprès des professionnels → Atteint
- Promouvoir le programme PAERPA sur le territoire → Expérimentation terminée

Partenaires mobilisés : ARS, CD, Pays Val de Loire Nivernais, SIAD, EHPAD, Centres sociaux, DAC, GIE IMPA (Ateliers Bons Jours), Pôle Gérontologique Interrégional PGI, (Programme OMEGAH), CPAM (Dispositif PRADO), IREPS, professionnels de santé, MSA, SSIAD, GHT, Maisons de santé, travailleurs sociaux, associations d'aide à domicile, MAIA, structures médico-sociales, CCAS, caisses de retraites, portage à domicile, mairies.

Axe 1 : Renforcer le maillage territorial des solutions de répit auprès des proches aidants de personnes en perte d'autonomie liée à l'âge ou le handicap



Action réalisée

<p>Mise en place de solutions de répit</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plateforme de répit confiée au CCAS de Nevers jusqu'en 2021 puis au Centre Social de Moulins Englibert avec antennes dans les centres sociaux. Toutes les informations sont disponibles sur le flyer disponible sur le site du département : https://nievre.fr/wp-content/uploads/2022/08/depliantplateforme.pdf • 52 personnes suivies, dont 21 sur le Pays Val de Loire Nivernais. Composée d'une infirmière coordinatrice à temps plein pour le secteur du Pays. Embauche d'une aide-soignante envisagée fin 2023. • Une halte répit provisoire fonctionne un mardi sur 2 à Nevers. Il est envisagé un fonctionnement itinérant de cette halte répit. • un séjour aidants/ aidés est programmé du 1er au 8 octobre pour 24 personnes
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un numéro d'appel : 0805 280 209 • Flyer en cours de finalisation qui sera distribué dans les Maisons France Services, les Centres Sociaux, les pharmacies, les maisons médicales et les médecins généralistes, les services d'aide à domicile. • Présentation au réseau des directeurs des EHPAD, aux infirmières coordinatrices des SSIAD, au GISA 58, aux centres sociaux, au réseau Emeraude, à Nièvre Alzheimer et à l'animatrice santé du Pays. • Courrier d'information du dispositif de suppléance et une convention type a été envoyée à l'ensemble des services d'aide à domicile du département
Renforcer et développer les actions de formation auprès des aidants	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune donnée recueillie
Améliorer l'accès à un soutien psychologique	Engager une réflexion sur l'accès à un soutien psychologique adapté aux besoins des aidants en lien avec un projet de vie

Financements mobilisés : appel à projets ARS

Points d'attention : portage par le centre social dans la Morvan nécessite une bonne communication.

Perspectives d'évolution : continuer la communication et développer les formations de pair-aidances, accompagnement vers l'entrée en institution pourrait être proposé.

Axe 2 : Promouvoir les dispositifs existants sur le Bien Vieillir et renforcer le repérage des risques de fragilité



Action réalisée

Le PAERPA, Personnes Âgées en Risque de Perte d'Autonomie, a été déployé en 2019 comme expérimentation sur le Pays, pour les personnes âgées de plus de 75 ans. Le GISA 58 a organisé des échanges entre les professionnels travaillant sur ces dispositifs pour améliorer la coordination.

Le travail d'évaluation met en évidence l'engagement de dynamiques territoriales positives (perspectives d'évolution importantes à travers une approche parcours, décloisonnement des différentes parties prenantes), certaines réalisations produisant des effets encourageants (soutien apporté aux professionnels de santé libéraux par la CTA, découverte de pratiques professionnelles auparavant ignorées, intérêt manifeste pour les dispositifs transitoires entre hôpital et EHPAD ou entre hôpital et domicile, etc.).

Le programme PAERPA a posé les principes d'une nouvelle organisation du système sanitaire, social et médico-social où le parcours de santé apparaît comme un levier important de la transformation du système.

Le DAC – Dispositif d'Appui à la Coordination, ex PTA de la Nièvre, permet aujourd'hui d'améliorer la coordination entre professionnel et faciliter l'expertise.

L'association Emeraude 58 et l'association « Santé Droit pour Tous » a mené des actions de prévention sur le canton de Garchizy/Fourchambault. Une telle relation partenariale a permis le dépistage de plusieurs centaines de bénéficiaires, l'intégration dans un parcours de prévention cognitive et d'activité physique adaptée pour plus de 200 usagers et leur suivi coordonné via leur implémentation dans le logiciel de coordination eTICSS.

De nombreux projets financés via l'AAP CFPPA (progression importante du nombre de dossiers déposés) et l'AAP du GIE IMPA.

Le laboratoire de recherche et du mouvement a développé un outil de diagnostic de l'état de marche grâce à la mesure de 21 paramètres spatio-temporels de la marche et à l'analyse cinématique 3D.

Le CARSAT BFC développe des technicothèque, recylotheque ou ergothèque dans la Nièvre pour apporter des aides techniques à la mobilité faites pour tous.

Les Ateliers Bons Jours coordonné par la Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre. Ils sont proposés à toutes les communes pour les publics à partir de 60 ans.

En 2019, 27 ateliers ont été réalisés sur le Pays. Durant la période de pandémie, les ateliers n'ont pas pu se tenir. En 2023, 10 ateliers étaient prévus sur le Pays sur les thématiques suivantes : mieux vivre chez soi, Peps Eurêka, Mémoire, Sommeil, Frome & Santé, l'équilibre, la nutrition, etc.

Financements mobilisés : FIR et CPOM Fédération des centres sociaux et OMEGAH (ARS), Conférence des financeurs, enveloppe PAERPA, GIE IMPA

Points d'attention : difficulté de mobilité des bénéficiaires et de relai dans les communes auprès des habitants. Communication auprès des collectivités qui peuvent faire bénéficier leurs habitants de ces actions.

Perspectives d'évolution : présentation des actions dans les conseils communautaires pour les faire connaître, envisager une conciergerie de services aux seniors

Action 3.2 Promouvoir la santé et accompagner vers le milieu ordinaire les personnes en situation de handicap

Objectifs généraux

- Pérenniser et/ou essayer le dispositif habitat inclusif → Non atteint
- Promouvoir la santé des personnes en situation de handicap par le développement d'actions en promotion de la santé dans les établissements → Partiellement atteint

Objectifs opérationnels

- Généraliser l'expérimentation habitat inclusif → Non Atteint
- Rencontrer les professionnels des structures pour développer des projets adaptés et animer des interventions → Atteint

Partenaires mobilisés : ADAPEI, ARS, Pays, SAUVEGARDE, FOL, PAGODE, APIAS, associations usagers, Education nationale, Pôle emploi, bailleurs sociaux, établissements sanitaires, accompagnement médico-social, État, collectivités, territoriales, professionnels de santé, CD58, MDPH, Comité départemental, Handisport

Axe 1 : Habitats inclusifs



Action réalisée

2 habitats inclusifs existants (PH, 1 autisme porté par l'ADAPEI ouvert en mai 2021 et 1 handicap moteur porté par l'APF, tous les deux à Nevers) et 6 projets déclarés sur le territoire du Pays.

Financements mobilisés : AAC ARS

Points d'attention : absence de projets pour les personnes âgées en perte d'autonomie avec les difficultés de transmettre l'information aux élus sur les financements possibles.

Perspectives d'évolution : développer les projets d'habitat inclusif notamment à destination des personnes en perte d'autonomie.

Axe 2 : Développement d'actions en promotion de la santé dans les établissements accueillant des personnes en situation de handicap



Action réalisée

L'état des lieux des actions en promotion de la santé au sein des établissements médico-sociaux est en cours. Accompagnement du centre hospitalier sur la mise en place d'un siège dentaire dédié aux personnes en situation de handicap.

Financements mobilisés : FIR (ARS)

Axe 3 : Identifier les freins d'accès aux soins pour les personnes en situation de handicap



Action non réalisée

Axe 4 Santé Environnement

Action 4.1 - Formation des référents territoriaux

Lutte contre l'Ambroisie et prévention de sa prolifération

Objectifs

- Formation des référents communaux → Atteint
- Développer les environnements favorables à la santé → Partiellement atteint

Partenaires mobilisés : Pays, ARS, FREDON Bourgogne, Observatoire des ambrosies, Conseil Départemental, EPCI

Axe 1 : Formation des référents communaux



Action partiellement réalisée

Sensibilisation, formation et accompagnement à destination des référents des communes, communauté de Communes	<ul style="list-style-type: none"> • 6 journées de formation de référents communaux ont été organisées sur la période 2020-2023 (1 pour chaque communauté de communes). • D'autre part, 2 visios à destination des élus ont été organisées en 2020 et 2021. • Mise en place a minima de référents intercommunaux.
Organisation d'une journée d'arrachage ouverte au grand public dans le cadre de la journée nationale de lutte contre l'ambroisie	Cette journée n'a pu être organisée

Financements mobilisés : CPOM FREDON-ARS, intercommunalités (prêt de salles), communes (temps agents et repas).

Points d'attention : Il n'est pas toujours facile de mobiliser les élus sur ces questions. La prévention de l'ambroisie demande une coordination dans l'action des différents acteurs.

Perspectives d'évolution : définir s'il y a évolution de référents communaux.

Axe 2 : Organiser une journée de sensibilisation du public jeune



Action réalisée

La FREDON a participé au Cross de l'USEP et y a utilisé l'outil Captain Allergo en 2019.

En 2020 le COVID n'a pas permis la réalisation de ce Cross.

En 2021 et 2022, la FREDON n'avait pas d'animateur disponible à cette date pour participer.

Financements mobilisés : CPOM ARS-FREDON

Points d'attention : pertinence du public cible auprès des jeunes avec difficulté de mobilisation.

Perspectives d'évolution : Cibler des personnes susceptibles d'être concernées par la thématique (associations d'allergiques).

Action 4.2 - Renforcer la prévention contre les maladies vectorielles

Objectif général

Renforcer la prévention contre la borréliose de Lyme → **Partiellement atteint**

Objectifs opérationnels

- Sensibiliser et informer sur la maladie de Lyme au sein des établissements scolaires → **Partiellement atteint**
- Former les collectivités pour une gestion des espaces publics limitant la propagation des maladies vectorielles → **Non atteint**
- Former et sensibiliser les professionnels de santé sur la maladie de Lyme → **Partiellement atteint**

Territoire de l'action : Pays Val de Loire Nivernais

Partenaires mobilisés : IREPS, Pays, intercommunalités, ONF, Association des communes forestières, IREPS (diffusion documentation Santé Publique France) Réseau sentinelle, Dr DJERAD, gisa58 (gleap), maisons de santé pluridisciplinaire, association L'ym pact

Remarque : Contrairement à ce qui était mentionné sur la fiche, l'IREPS n'a pas porté cette action. Le Pays l'a donc prise en charge dans la mesure de ses possibilités.

Axe 1 : Sensibiliser et informer sur la maladie de Lyme au sein des établissements scolaires



Action partiellement réalisée

Sensibiliser les enfants à la maladie de Lyme	<ul style="list-style-type: none">• Non réalisée par l'opérateur régional, L'ym pact, car il y a trop d'enfants à former et pas d'ancrage départemental de l'association (à l'exception de deux bénévoles disponibles exclusivement le vendredi).• 2 formations proposées aux infirmières scolaires en 2020 et 2022
Atelier pratique sur l'utilisation du tire-tique	<ul style="list-style-type: none">• Réalisée en visio-conférence.• Oct. 2021 : Fourniture de toutes les écoles élémentaires du Pays d'un tire-tique à visée pédagogique.

Financements mobilisés : CPOM LYMPACT (ARS)

Points d'attention : Capacité de l'opérateur à être présent physiquement dans le département. Absence de garantie des disponibilités des infirmières scolaires à transmettre l'information / former les enseignants.

Perspectives d'évolution : Objectifs à fixer en lien avec l'éducation nationale.

Axe 2 : Former les collectivités pour une gestion des espaces publics limitant la propagation des maladies vectorielles



Action partiellement réalisée

Former les collectivités pour une gestion des espaces publics limitant la propagation des maladies vectorielles	<ul style="list-style-type: none">• Formation proposée par l'IREPS sur la santé environnementale avec participation de Varennes Vauzelles
Sensibiliser et accompagner les collectivités pour la mise en place d'espaces publics limitant la propagation des maladies vectorielles	<ul style="list-style-type: none">• Accompagnement de la commune de Varennes Vauzelles et de l'agglomération de Nevers dans le projet de mobilisation social
Mettre en place un document de formation permettant à la fois la sensibilisation aux bonnes pratiques ainsi qu'un relais aux publics.	<ul style="list-style-type: none">• Document réalisé et transmis à tous, publié sur eSET

Financements mobilisés : ARS

Points d'attention : faible mobilisation des collectivités pour la mise en place d'actions concrètes

Perspectives d'évolution : suivi du dispositif nivernais de surveillance et de lutte, partenariat avec les centres sociaux

Axe 3 : Former et sensibiliser les professionnels de santé sur la maladie de Lyme



Action partiellement réalisée

Renforcer la connaissance des professionnels de santé du territoire sur cette problématique : pharmaciens, médecins	<ul style="list-style-type: none">• Documents de sensibilisation transmis
---	---

Financements mobilisés : ARS

Points d'attention : construction des CPTS sur le territoire en cours ne permettant pas de transmettre l'information facilement

Perspectives d'évolution : poursuite des communications et proposition de formation

3. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Conclusions

L'ensemble des 16 fiches actions a donné lieu à des réalisations concrètes qui ont eu des impacts positifs sur la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Les actions du CLS ont été le lieu de partenariats et d'instauration de dynamiques communes en réponse aux besoins des habitants du Pays.

Toutefois, la complexité et le nombre d'actions de ce CLS a rendu difficile sa lisibilité et sa visibilité. Par ailleurs, l'absence d'identification de pilote unique pour chaque action n'a pas permis d'aboutir à la mise en œuvre de ces nombreux projets.

Finalement, dans la durée d'exécution de ce CLS, la crise sanitaire a profondément influé à la fois sur la réalité du secteur de la santé et sur les conditions de réunion des instances du CLS.

Perspectives

Les conclusions de cette évaluation nous amènent à proposer trois préconisations à prendre en compte dans l'écriture du prochain CLS.

- ➔ Définir un nombre restreint d'actions avec un porteur unique. Il sera possible de proposer de nouvelles actions cohérentes au regard de l'évolution du contexte local.
- ➔ Recueillir annuellement les préoccupations des instances de démocratie participatives.
- ➔ Articuler les actions avec les autres dispositifs et démarches territoriales existantes : CPTS, CTS, etc.